

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Renouvellement du passeport d'un mineur

La date de validité du passeport de votre enfant mineur français est **bientôt dépassée** ou elle l'est déjà ?

Nous vous présentons étape par étape la **démarche de renouvellement du passeport**.

Elle diffère selon que vous êtes en France ou à l'étranger.

Passeport

Pour un majeur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Passeport perdu](#)

[Passeport volé](#)

[Passeport en urgence](#)

Pour un mineur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Passeport perdu](#)

[Passeport volé](#)

[Passeport en urgence](#)

Choisir le lieu où vous ferez la démarche et, en général, prendre rendez-vous

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre **dans n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

La **liste des mairies équipées** est consultable en ligne :

Où s'adresser ?

[Mairie délivrant des passeports](#)

Attention

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

L'ANTS met à disposition un **moteur de recherche** vous permettant de **trouver un rendez-vous** dans une mairie équipée :

- [Rechercher un rendez-vous pour une demande de passeport](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation.

La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

- [Pré-demande de renouvellement de passeport](#)

Acheter le timbre fiscal sur internet

Jusqu'à 14 ans : 17 €

Entre 15 et 17 ans : 42 €

- [Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)

Jusqu'à 14 ans : 8,50 €

Entre 15 et 17 ans : 21 €

- [Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)

Jusqu'à 14 ans, le passeport coûte 17 € si vous fournissez la photo.

S'il n'existe pas de photographie professionnel, la photo peut être prise au guichet. Dans ce cas, le passeport coûte 20 €.

Entre 15 et 17 ans, le passeport coûte 42 € si vous fournissez la photo.

S'il n'existe pas de photographie professionnel, la photo peut être prise au guichet. Dans ce cas, le passeport coûte 45 €.

- [Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)

Préparer les documents à fournir

Les pièces à fournir dépendent du type de passeport à renouveler

Il faut présenter les documents **originaux**.

Vous devez présenter les documents suivants :

Passeport du mineur

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

1 justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Vous devez présenter les documents suivants :

Passeport du mineur

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

1 justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que le mineur utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

La situation varie selon que le mineur a une carte d'identité ou non.

Vous devez présenter les documents suivants :

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Carte d'identité

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

La situation varie selon la date d'expiration de la carte.

Vous devez présenter les documents suivants :

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Carte d'identité

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Vous devez présenter les documents suivants :

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Carte d'identité

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Vous devez présenter les documents suivants :

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Timbre fiscal

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Vous rendre au lieu que vous avez choisi pour faire la démarche

Vous et votre enfant mineur devez vous rendre sur place.

Vous devez avoir avec vous tous les documents nécessaires.

Suivre l'avancement de la fabrication du passeport

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent être plus longs.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevrez un SMS quand le passeport sera disponible.

Vous pouvez aussi suivre l'état d'avancement de votre demande sur le site de l'ANTS :

- Suivez votre demande de passeport

Retirer le passeport quand il est prêt

La procédure varie selon l'âge du mineur :

Le responsable doit se présenter au guichet pour récupérer le passeport.

Il signe le passeport sur place accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Le passeport doit être retiré dans les **3 mois** de sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Le passeport d'un mineur est valable pendant **5 ans**.

Le responsable doit se présenter au guichet **avec son enfant** pour récupérer le passeport.

Le responsable signe le passeport sur place accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Le passeport doit être retiré dans les **3 mois** de sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Le passeport d'un mineur est valable pendant **5 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser et n'a pas besoin de demander un nouveau passeport.

Le responsable doit se présenter au guichet **avec son enfant** pour récupérer le passeport.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le passeport.

Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature accompagnée de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Le passeport doit être retiré dans les **3 mois** de sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Le passeport d'un mineur est valable pendant **5 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser et n'a pas besoin de demander un nouveau passeport.

Le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Savoir s'il faut prendre rendez-vous

Vous devez faire la démarche **à l'ambassade ou au consulat**. Mais attention, le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**. Vous devez vous renseigner soit sur internet, soit par téléphone.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Préparer les documents à fournir et choisir le mode de retrait du passeport

Les documents à fournir dépendent du type de passeport à renouveler.

Il faut présenter les documents **originaux**.

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Choix du mode de retrait

Dans la majorité des pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Si vous demandez l'envoi par courrier, il faut fournir au moment du dépôt du dossier, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, vous devrez retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, il faudra retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Dans certains pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Dans ce cas, au moment du dépôt du dossier, il faut fournir, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

Documents à fournir

Les documents à fournir dépendent du type de passeport à renouveler.

Il faut présenter les documents **originaux**.

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant du passeport, qui est variable selon l'âge du mineur

Justificatif du domicile

Pièce d'identité du parent qui fait la demande

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Coût

Jusqu'à 14 ans : 27 €

Entre 15 et 17 ans : 52 €

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

À savoir

en Guinée Équatoriale (poste de Malabo) et en Mauritanie (poste de Nouakchott), la photo est prise au guichet.

Jusqu'à 14 ans, le passeport coûte 30 €. Entre 15 et 17 ans, il coûte 55 €.

Fabrication

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

Vous pouvez suivre en ligne l'état d'avancement de votre demande :

- Suivez votre demande de passeport

Récupération du passeport

Le responsable doit se présenter au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité pour récupérer le passeport.

Il signe le passeport sur place accompagné de la mention le père , la mère ou le tuteur .

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Le responsable doit se présenter au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité avec son enfant pour récupérer le passeport.

Le responsable signe le passeport sur place accompagné de la mention le père , la mère ou le tuteur .

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Le responsable doit se présenter au au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité avec son enfant pour récupérer le passeport.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le passeport.

Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature accompagnée de la mention le père , la mère ou le tuteur .

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Au moment du dépôt du dossier, si vous avez demandé à recevoir le passeport par courrier, vous recevez un mail de notification d'envoi dans lequel figure un code secret.

Dès que vous recevez votre passeport, il convient d'en accuser la réception sur le téléservice

L'ancien passeport doit être renvoyé au consulat par courrier sécurisé du même type que celui utilisé pour l'envoi du nouveau passeport.

S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

- Accusez réception de votre passeport

Durée de validité

Le passeport d'un mineur est valable pendant **5 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser et n'a pas besoin de demander un nouveau passeport.

Questions – Réponses

- Quels recours si ma demande de passeport n'aboutit pas ?
- Que faire si vous retrouvez une carte d'identité ou un passeport déclaré perdu ou volé ?
- Comment prouver l'autorité parentale ?
- Comment prouver le domicile ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Passeport d'un mineur : en cas de perte
- Passeport d'un mineur : en cas de vol

Pour en savoir plus

- Parafe : passage rapide des frontières
Source : Aéroports de Paris
- Vérifier si l'état civil de votre ville de naissance est dématérialisé
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports
Source : Legifrance

Où s'informer ?

- [France Services / Maison de services au public](#)

Services en ligne

- [Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport](#)
Téléservice
- [Rechercher un rendez-vous pour une demande de passeport](#)
Outil de recherche
- [Pré-demande de renouvellement de passeport](#)
Téléservice
- [Suivez votre demande de passeport](#)
Téléservice

Et aussi...

- [Passeport d'un mineur : en cas de perte](#)
- [Passeport d'un mineur : en cas de vol](#)

Textes de référence

- [Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 5-1 – Pièces à fournir pour un renouvellement](#)
- [Code général des impôts : articles 953 à 955](#)
Coût du passeport
- [Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 6-1 – Empreintes et photo](#)
Dérogation à la prise d'empreinte pour un enfant de moins de 12 ans
- [Arrêté du 5 février 2009 relatif aux photos d'identité produites pour une demande de passeport](#)



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30